



# Taxe d'apprentissage

Ensemble,  
contribuons à créer le futur !

# Faculté des sciences et des techniques Nantes Université

Formation | Recherche & Innovation | Vie de campus

Notre ambition à la Faculté des sciences et des techniques de Nantes est de répondre aux enjeux actuels et à venir de la société, grâce à une recherche scientifique innovante et une offre de formation de qualité.

Notre implication dans de multiples partenariats institutionnels et industriels nous permet de déployer un effort de recherche reconnu au plus haut niveau.

Nos diplômés acquièrent les connaissances et les compétences professionnelles rapidement opérationnelles dans votre entreprise.

**La Faculté des sciences et des techniques de Nantes Université et ses formations sont éligibles au versement de la Taxe d'Apprentissage !**

**Plus de 100 parcours de formation de Bac +1 à Bac +8**

Biologie

Chimie

Histoire des Sciences

Informatique

Mathématiques

Physique

Sciences de la Terre  
et de l'Univers

Sciences Pour l'Ingénieur

2022

Ensemble, créons une synergie pour :



consolider une offre de formation adaptée à vos domaines d'expertise



faire évoluer nos outils pédagogiques



adapter notre équipement aux évolutions technologiques



renforcer la professionnalisation de nos formations

**« Nous verser votre Taxe d'Apprentissage, c'est transformer votre impôt en investissement pour l'avenir ! »**

## Des atouts significatifs

20 formations proposées en alternance du Bac +3 (3<sup>e</sup> année de Licence générale et Licence professionnelle) au Bac +5 (Master 1 et/ou Master 2).

Des liens forts avec une quarantaine de structures de recherche de haut niveau.

Un service dédié à la préparation et à l'insertion socioprofessionnelle de nos étudiant·es : la CLIP Sciences.

Un Pôle Pédagogie de proximité pour accompagner le développement des compétences au sein de nos formations.

**Plus de 1000 diplômés par an**

dont 570 de Master 2

**95 %**

Taux de réussite des alternant·es en Licence professionnelle\*

**96 %**

Taux d'insertion professionnelle des diplômé·es de Master\*\*

\*Source : Enquête interne, promotion 2022.  
\*\*Source : SUIO - Enquête à 30 mois, Déc.2021 - Domaine "sciences, technologie, études d'ingénieur"

# Comment verser votre taxe ?

Les modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage évoluent en 2023 :

1

Les employeurs effectuent la déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2022) auprès de l'Urssaf et de la MSA sur la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023).

2

À compter du 25 mai 2023, vous pourrez vous rendre sur la plateforme de la Caisse des Dépôts, **SOLTéA** (<https://www.soltea.gouv.fr>) avec les identifiants demandés sur **Net-Entreprises** (<https://www.net-entreprises.fr>), afin de flécher les fonds issus du solde de votre Taxe d'apprentissage.

Vous souhaitez flécher votre solde TA à la Faculté des sciences et des techniques de Nantes Université ? Utilisez le **code UAI 0442077U**.

*« Ensemble contribuons à créer le futur ! »*

## Une question...

➡ **Concernant nos formations ? Contactez notre Service Communication :**  
communication-sciences@univ-nantes.fr - 02 51 12 52 83

➡ **Relative au versement de votre Taxe d'Apprentissage et vos démarches ? Renseignez-vous auprès de notre Service Financier de Proximité :**  
bufi-sciences@univ-nantes.fr - 02 51 12 52 09

